

Service risques

Division DRNL

Directive Inondation Bassin Rhône-Méditerranée

Septembre 2013

Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Carcassonne

Cartographie des surfaces inondables et des risques

Résumé non technique



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Résumé non technique

• Le Territoire à Risque Important d'Inondation de Carcassonne

○ Définition et objectifs généraux du TRI

La sélection du Territoire à Risque Important d'inondation de Carcassonne implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive inondation.

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés devront faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire ;
- d'ici fin 2014, de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être identifiés d'ici 2014. Ces dernières nécessiteront un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné d'après les conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.

La sélection du TRI de Carcassonne s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce premier diagnostic macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m ²)	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m ²)
Débordements de cours d'eau	17 393	31,8%	100 833	15 275	47,9%	1 535 955

Le périmètre du TRI et ses caractéristiques spécifiques

Le périmètre du TRI de Carcassonne, recensant 4 communes, a été constitué autour du bassin de vie de l'agglomération carcassonnaise.

Celui-ci a été défini en tenant compte des caractéristiques spécifiques telles que la dangerosité des phénomènes sur certaines communes (Carcassonne), de la pression démographique du territoire, en particulier autour de l'agglomération carcassonnaise.

○ **Description du TRI et de ses principales caractéristiques**

Le TRI de Carcassonne concerne le département de l'Aude (11) et compte 4 communes, soumises aux débordements de cours d'eau, notamment de l'Aude, du Fresquel du Fount-Guilhem et du Palajanel.

Il regroupe 55 759 habitants permanents. Sa population saisonnière s'élève à plus de 7500 habitants, soit 13,6% du nombre total d'habitants permanents du TRI.

Ses enjeux économiques sont principalement liés à son activité touristique estivale, avec une vulnérabilité accrue pour les campings face au risque inondation par débordement de cours d'eau.

De plus, l'accroissement démographique de l'agglomération carcassonnaise (notamment dans la vallée du Fresquel) ainsi que le développement économique, peuvent accroître l'exposition aux risques d'inondation.

○ **Phénomènes identifiés comme prépondérants pour la cartographie**

Le TRI de Carcassonne est exposé à des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif de forte intensité (cumul de fortes pluies et de crues très rapides) ; ces inondations sont très dangereuses de par leur rapidité. Il est également sous l'influence d'un climat de type océanique par l'intermédiaire du bassin versant du Fresquel, moins influencés par le climat méditerranéen que les bassins-versants situés plus à l'Est.

Réseau hydrographique du département de l'Aude

Le département de l'Aude dispose d'un large réseau hydrographique, dont les cours d'eau suivants retenus pour ce cycle de la phase cartographique du TRI de Carcassonne : l'Aude, le Fount-Guilhem et le Palajanel. Ce TRI répertorie d'autres cours d'eau qui ne sont pas représentés dans ce cycle de la phase cartographique en raison d'indisponibilité de la données. Mais, ces cours d'eau et canaux ne sont pas à négliger, notamment les cours d'eau du Fresquel, de l'Arnouze et du Régal ainsi que le Canal du Midi.

Caractère partiel de la cartographie des cours d'eau pour ce cycle de la DI

Dans ce cycle de la mise en œuvre de la directive européenne, les phénomènes cartographiés sont les inondations par débordement de cours d'eau de l'Aude, du Fount-Guilhem et du Palajanel. Compte tenu du délai très contraint pour réaliser cette phase cartographique, les cours d'eau secondaires n'ont pas pu être représentés, ils le seront ultérieurement.

• La cartographie du TRI de Carcassonne

o Objectifs généraux et usages de la cartographie

La cartographie du TRI de Carcassonne apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements et ruissellements de certains cours d'eau pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives du TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur le cours d'eau secondaire. En effet, tous les cours d'eau (dont les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Dans le périmètre du TRI, les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême pour tous les cours d'eau confondus, ont été rappelés précédemment (voir tableau p.5).

o Synthèse des principaux résultats de la cartographie du TRI

La cartographie du TRI de Carcassonne se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000^e pour :

- les débordements de cours d'eau
 - des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, et extrême) pour les débordements de chacun des cours d'eau (l'Aude et le Fount-Guilhem). Les débordements du Palajanel sont représentés avec ceux du Fount-Guilhem, sur les mêmes cartes. Ces 2 cartes présentent une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau , ;
 - une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarii pour les débordements des différents cours d'eau cartographiés;

- une carte des risques d'inondation présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables ;
- un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune et par scénario.

A l'échelle du TRI de Carcassonne, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois, par cours d'eau, présentée dans le tableau ci-dessous.

Les populations et emplois exposés dans l'EAIP, en cas de crue extrême, pour tout cours d'eau confondu, sont également rappelés.

	Population permanente			Emplois (moyenne)		
	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême
Débordements de cours d'eau	1162	6901	8187	200	3370	3918
L'Aude	1161	6886	7998	199	3368	3917
Le Fount-Guilhem	<20	<20	188	<50	<50	<50
EAIP débordement de cours d'eau	Crue extrême			Crue extrême		
	17 393			15 275		

NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI. Les autres cours d'eau seront étudiés ultérieurement et cartographiés dans le cadre du prochain cycle de la directive européenne.



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

520 allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier
Tél : 33 (04) 34 46 64 00

